



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations
Unies et des autres organisations internationales à Genève

7^e Session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
Segment de haut niveau

Déclaration de
Madame Micheline Calmy-Rey

Conseillère fédérale

Genève, le 3 mars 2008

Seul le texte prononcé fait foi

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Haut-Commissaire,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Délégués,**

Cette année, nous célébrons le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, patrimoine que nous avons collectivement et patiemment édifié, souvent au prix d'âpres luttes. Les multiples atteintes ou violations à l'encontre des droits humains partout dans le monde continuent de nous défier malgré nos progrès normatifs et institutionnels. C'est pourquoi nous avons tous, et notre Conseil en particulier, le devoir de promouvoir, respecter et mettre en œuvre ce patrimoine universel afin qu'il devienne une réalité pour toutes et tous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le programme de travail très chargé de la septième session du Conseil révèle les défis que nous devons maintenant affronter après cette première année de consolidation institutionnelle. J'aimerais en souligner ici certains aspects :

L'examen périodique universel se tiendra pour la première fois cette année. Un examen transparent, basé sur le dialogue constructif est à la base même de la « philosophie » du Conseil des droits de l'homme. Il s'agit de nous donner les moyens d'identifier les efforts à entreprendre pour améliorer la situation des droits humains dans nos pays respectifs. Nous savons tous que les modalités de ce nouveau mécanisme n'ont pas été définies dans tous leurs détails : soyons être les élèves patients de l'expérience que nous allons mener collectivement : nous saurons mieux, avec le temps et sans hâte préjudiciable, affiner les contours de cette nouvelle réalisation.

Le Conseil va élire lors de cette 7^{ème} session son Comité consultatif. Nous lui attachons une grande importance. Le rôle du Comité consultatif sera celui d'un organe de réflexion et d'expertise qui renforcera la qualité du travail de notre Conseil.

Les procédures spéciales sont pour nous la pierre angulaire de la défense des droits humains. Le processus d'examen des mandats entrepris par le Conseil doit préserver et améliorer un système complet et cohérent de procédures spéciales dans les mains de titulaires de mandat dont la compétence est reconnue par tous. Notre Conseil des droits de l'homme se doit d'être exemplaire et parvenir à une représentation aussi équilibrée que possible de femmes et d'hommes également dans ce domaine.

production de résultats qui se veut à chaque année plus sophistiquée. La Suisse aimerait ici réitérer son vif soutien à la Haut-Commissaire dans ces nouveaux défis et l'encourage à continuer sur cette voie. La Suisse souhaite également souligner l'importance qu'elle attache à l'indépendance du Bureau, indépendance nécessaire pour la mise en œuvre du mandat de la Haut-Commissaire.

En conclusion, laissez-moi répéter que depuis sa création, le Conseil a démontré sa capacité à réagir rapidement aux situations des droits humains dans le monde lorsque son approche était basée sur le dialogue et la prise en compte des intérêts réciproques en lieu et place des rapports de force. Le Conseil doit encore affirmer son rôle en tant qu'acteur principal et catalyseur de la promotion et protection multilatérales des droits humains. En qualité de membre du Conseil, la Suisse poursuivra son engagement pour que le Conseil puisse remplir au mieux ses fonctions.

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme, je tiens à vous remercier pour votre engagement sans faille en faveur du Conseil et des droits de l'homme.

Cela m'amène à m'adresser à vous en tant que femme ministre : J'ai pleinement conscience que malgré tous les engagements politiques et juridiques que nous avons pris au niveau international comme dans nos pays, la discrimination et la violence à l'égard des femmes persistent dans toutes les sociétés du monde.

Tout comme d'autres femmes ministres, je suis convaincue que le Conseil des droits de l'homme a un rôle essentiel à jouer dans la consolidation des droits des femmes. Sa résolution sur la prise en compte des droits humains des femmes dans le système des Nations Unies fournit un cadre essentiel :

- pour encourager la communauté internationale à accorder systématiquement une attention accrue aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;
- pour solliciter toutes les parties prenantes à intégrer les droits des femmes et la perspective sexospécifique dans l'examen périodique universel ;
- pour appeler tous les responsables des procédures spéciales et des autres mécanismes du Conseil à intégrer systématiquement la perspective sexospécifique dans l'exercice de leurs mandats, et de faire figurer dans leurs rapports des informations sur les droits des femmes.

Nous, femmes ministres, soutenons le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans son travail de promotion des droits humains des femmes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Certaines situations dans le monde continuent à requérir plus particulièrement notre attention : la Suisse est déçue et préoccupée par le fait que le Myanmar ait laissé s'écouler cinq mois sans chercher à se rapprocher des objectifs impératifs fixés par ce Conseil dans sa résolution S-5/1. Nous renouvelons notre appel au Myanmar et l'exhortons instamment à assurer l'accès complet, sécurisé et sans entraves des organisations humanitaires aux personnes dans le besoin.

La Suisse est préoccupée par l'escalade continue de la violence et par la situation des droits humains au Sri Lanka, qui affectent sérieusement la population civile. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits humains. La Suisse exprime son vif soutien aux efforts des Nations Unies et des acteurs humanitaires au Sri Lanka et encourage une intensification de la coopération entre le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Sri Lanka.

Le Conseil doit continuer à accorder une attention particulière à la situation prévalant au Darfour qui reste une source de graves préoccupations et dont les répercussions régionales sont inquiétantes.

Il en est de même des développements dans le Territoire palestinien occupé. La Suisse réclame la fin immédiate de l'opération menée par l'armée israélienne dans la bande de Gaza qui a notamment causé des victimes civiles, y compris des enfants. Elle réclame également la fin des tirs de roquettes sur le territoire israélien. Une escalade de la violence n'apportera aucune solution durable pour les deux peuples. Seule la voie de la négociation permettra d'assurer la paix, la sécurité et une vie normale pour les populations civiles. La Suisse appelle donc les deux parties à la retenue, à la reprise du dialogue et au respect du droit international humanitaire.

La situation de la population civile dans la bande de Gaza est intenable. Il s'agit de manière générale de mettre fin aux attaques indiscriminées contre des civils, de geler tout développement des colonies de peuplement et de respecter la liberté de mouvement. L'Accord réglant les déplacements et le passage du 15 novembre 2005 reste le document de référence pour la gestion de l'accès et devrait urgemment être revitalisé.

La Suisse se félicite de la signature de l'accord sur la création d'un gouvernement de coalition qui doit permettre au Kenya de renouer avec la stabilité. Cette issue témoigne de l'importance du dialogue et de la volonté de compromis pour résoudre les crises de manière durable et pour renforcer le respect des droits humains. La Suisse salue le rôle joué par le Panel d'éminentes personnalités africaines dirigé par l'ancien Secrétaire général Kofi Annan.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La répartition des tâches entre la 3^{ème} Commission de l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme est dans une phase d'évolution : un équilibre entre les deux organes doit être trouvé, ceci afin de rendre le système aussi efficace et crédible que possible. L'expérience de ces deux dernières années a démontré que les Etats font un emploi des deux organes selon des critères qui ne prennent pas suffisamment en considération la cohérence du système en tant que tel. De l'avis de la Suisse, l'Assemblée générale en tant qu'organe universel devrait être utilisée, en première ligne, comme cadre normatif. Le Conseil, comme organe opérationnel, devrait se concentrer sur la mise en œuvre par les Etats de leurs obligations en matière de droits humains.

J'aimerais également aujourd'hui rendre hommage à Madame la Haut-Commissaire Louise Arbour, ainsi qu'à toute son équipe. Nous sommes conscients des défis nouveaux que pose l'examen périodique universel et nous reconnaissons que l'augmentation constante de ressources financières, la croissance en personnel, ainsi que la complexité des missions et des tâches demandées au Bureau contraignent ce dernier à une gestion basée sur la